# **Technicien de surface : risques et moyens de prévention**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURES DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Environnement de travail :   * Sols humides * Escaliers/dénivelés dans les zones de travail * zones situées en hauteur * Encombrement des espaces et des passages * Manque d’éclairage | * Chute de plein pied * Chute de hauteur * Chute dans les escaliers |  | Mesures individuelles :   * Placer un panneau d’avertissement au sol le temps que l’espace ne soit plus glissant. * Tenir la rampe lors des déplacements dans les escaliers. * Éviter de s’encombrer avec du matériel dans les escaliers. * Travailler avec une escabelle dont les 4 pieds sont bien stabilisés au sol pour les travaux de courte durée. * Utiliser, de préférence, des rallonges et des manches télescopiques pour atteindre les zones élevées en lieu et place d’escabeaux. * Porter des chaussures munies de semelles antidérapantes.   Mesures organisationnelles :   * Éviter au maximum le travail en hauteur. * Fournir des escabelles solides et en bon état et interdire des systèmes d’élévation improvisés (chaises, caisses, etc.). * Signaler à l’entreprise cliente les dangers et les lieux où les mesures de prévention ne sont pas suffisantes pour garantir la sécurité des techniciens de surfaces (escaliers sans main courante, marches cassées, moquette décollée, lieux mal éclairés, etc.). |  |  |
| Activités à risques dans l’environnement de travail  Co-activité sur le lieu de travail :  Manque d’informations et de communication entre l’entreprise cliente et l’employeur | * Exposition à des risques en lien avec l’activité de l’entreprise cliente * Accidents résultant de l’interférence entre les activités de nettoyage et les activités de l’entreprise * Risques liés à l’état des locaux et des installations de l’entreprise cliente |  | Mesures individuelles :   * Respect des instructions de sécurité d’application dans l’entreprise cliente.   Mesures organisationnelles :   * Coordonner les activités et réclamer les informations de l’entreprise cliente relatives aux risques présents et aux mesures de prévention applicables (entre autres procédures incendie, évacuation, premiers secours, etc.). * Organiser une visite préalable des lieux de travail et s’assurer qu’un accueil est prévu dans l’entreprise cliente. * Relever et signaler les risques liés à l’état des sols, entraves à la circulation, ventilation insuffisante, accès aux points d’eau, exiguïté du local de stockage, etc., et prendre les mesures de prévention qui ne seraient pas prises par l’entreprise cliente ou qui ne seraient pas suffisantes. * Convenir, si nécessaire, avec l’entreprise cliente des procédures et autorisations ou interdictions d’accès dans les zones de travail présentant des dangers spécifiques (circulation sur matériaux fragiles, zones atex, matériaux comprenant de l’amiante, agents biologiques, etc.) ou réservées au personnel interne. * Fournir, au travailleur, les instructions et consignes de sécurité transmises par l’entreprise cliente. |  |  |
| Environnement et organisation du travail : travail en horaire décalé, cadences élevées, travail isolé | * Stress * Harcèlement * Isolement dans le travail |  | Mesures individuelles :   * Signaler les incidents et les difficultés rencontrées dans l’exécution du travail à la ligne hiérarchique. * Respecter les procédures de travail indiquées par l’entreprise utilisatrice.   Mesures organisationnelles :   * Estimer objectivement la quantité de travail à effectuer, tenir compte des déplacements à effectuer. * Fournir des instructions claires sur la procédure de travail et les tâches à effectuer chez le client. * Rester attentif à l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. * Fournir des moyens de communication avec un responsable en cas de malaise, d’accident, d’agression. * Fournir les informations sur les procédures d’application en cas de harcèlement ou de violence. |  |  |
| Poussière/moisissure | * Infection * Allergie * Affection pulmonaire |  | Mesures individuelles :   * Travailler avec des gants de protection. * Ventiler les locaux concernés. * Porter un masque respiratoire dans les lieux très poussiéreux ou lieux avec des moisissures. * Porter des lunettes de protection. |  |  |
| Détritus, pièces coupantes | * Coupure * Allergies, contamination |  | Mesures individuelles :   * Porter des gants de protection. * Vacciner contre le tétanos.   Mesures organisationnelles :   * Informer sur la procédure à suivre en cas de blessure ou de contamination. * Informer sur la marche à suivre en cas d’accident. |  |  |
| Monobrosse | * Troubles musculosquelettiques * Faux mouvement * Chute de plein pied * Choc contre la machine * Éclaboussures de produits d’entretien * Risques électriques |  | Mesures individuelles :   * Baliser et dégager la zone de travail avant de commencer. * Transporter la monobrosse à deux jusqu’à l’emplacement à nettoyer. * Contrôler le bon fonctionnement de l’équipement, l’état d’usure des disques ou balais et le bon état des cordons d’alimentation. * Porter des gants et des lunettes lors du remplissage de la machine avec les produits d’entretien et de la vidange (si modèle avec réservoir). * Travailler avec des mains sèches. * Travailler en position stable. Guider la monobrosse avec la poignée au niveau de la ceinture. * Porter le cordon d’alimentation sur l’épaule lors du déplacement avec la machine. * Débrancher l’alimentation électrique lors de l’entretien et de la mise en place des disques. * Porter des chaussures de sécurité.   Mesures organisationnelles :   * Remplacer le matériel défectueux. * Former à l’utilisation de la monobrosse. * Former à l’entretien d’une monobrosse. * Prendre en compte le bruit et les vibrations lors de l’achat de matériel. |  |  |
| Autolaveuse | * Écrasement * Vibrations corps total (TMS) * Chute de plein pied * Coincement |  | Mesures individuelles :   * Dégager et baliser la zone de travail. * S’assurer que les systèmes de protection (carter de protection, manettes de commande, etc.) fonctionnent correctement avant chaque utilisation. * Porter des chaussures de sécurité.   Mesures organisationnelles :   * Former à l’utilisation d’une autolaveuse. * Former à l’entretien d’une autolaveuse. * Prendre en compte le bruit et les vibrations lors de l’achat de matériel. |  |  |
| Installations et matériel électriques | * Électrisation * Électrocution |  | Mesures individuelles :   * Ne pas utiliser de produit humide sur les prises ou sur tout câble électrique. * Travailler avec les mains sèches. S’essuyer les mains avant de débrancher des câbles électriques. * Vérifier toujours son matériel avant de travailler.   Mesures organisationnelles :   * S’assurer que les machines utilisées en milieu humide (aspirateur à eau, monobrosse, etc.) sont de classe II (double isolation électrique) et sont isolées contre les projections d’eau. |  |  |
| Produits chimiques et inflammables | * Intoxication * Allergies * Brûlures * Incendie et explosion |  | Mesures individuelles :   * Porter des gants lors de l’utilisation de produits chimiques. * Porter des lunettes lors des transvasements et de l’utilisation de sprays. * Travailler en manches longues. * Retirer les gants lorsque du produit s’y est infiltré, rincer et sécher les mains, changer ou laver les gants. * Remplacer les gants perforés ou déchirés. * Ne pas mélanger les produits d’entretien. * Verser les produits d’entretien dans l’eau et non l’inverse. * Ne pas transvaser les produits dans un contenant non étiqueté ou non approprié. * Suivre la notice d’utilisation. * Se laver les mains après chaque utilisation. * Respecter les consignes de stockage. * Connaître la procédure à suivre (premiers soins) en cas d’ingestion ou de contact accidentel avec un produit dangereux.   Mesures organisationnelles :   * S’assurer du bon étiquetage des produits. * Interdire le siphonnage et le mélange des produits. * Fournir les consignes d’utilisation et les précautions pour chaque produit utilisé (fiches de sécurité). * Fournir un lieu adapté et les consignes de stockage pour les produits chimiques. |  |  |
| Postures contraignantes, vibrations et gestes répétitifs | * Troubles musculosquelettiques |  | Mesures individuelles   * Réduire le temps d’utilisation des équipements vibrants (monobrosse) au strict nécessaire. * Utiliser un manche télescopique pour les zones de travail en hauteur. * Ajuster le manche du balai en hauteur à la taille personnelle. * Remplir les sacs poubelles aux trois-quarts pour en limiter le poids. * Dégager l’espace de travail pour éviter les postures dangereuses. * Alterner les tâches et les positions pour éviter les mouvements répétitifs et soulager les muscles et les articulations. * Déplacer les objets volumineux ou soulever les charges importantes à deux. * Porter à deux les charges lourdes ou utiliser un chariot de transport.   Mesures organisationnelles   * Former aux gestes et aux postures qui protègent le dos et les articulations. * Fournir les machines de lavage adaptées pour les grandes surfaces. * Fournir des balais et brosses ajustables en hauteur. * Réduire la taille des sacs poubelles pour diminuer le poids à transporter. * Fournir des chiffons, serpillères en textiles fins pour réduire l’effort lors de l’essorage manuel. * Fournir des chariots légers et robustes pour le transport des accessoires de nettoyage. * Fournir des tapis mousse pour le travail à genoux. |  |  |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**